

*Le service des voyages à l'étranger et des déplacements* a été créé pour s'occuper des préparatifs de voyage et de déménagement du personnel du Ministère et, conformément aux mesures d'intégration susmentionnées, pour le personnel des services du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'immigration à l'étranger. Un des principaux objectifs de cette Direction est d'améliorer l'organisation et les méthodes afin d'offrir un service de voyage et de déménagement efficace et personnel. Elle veillera aussi à ce que les normes et les droits de chacun soient précisés et appliqués de façon équitable et cohérente. On prépare présentement, à cette fin, des directives et des principes directeurs sur les voyages et les déménagements axés davantage sur les services à l'étranger que sur les services au pays.

La *Direction des services de gestion* joue, d'une manière générale, un rôle d'expert-conseil en gestion interne et en systèmes pour le compte du Ministère en entreprenant, seule ou, s'il y a lieu, en collaboration avec des experts-conseils de l'extérieur, des études dans ce secteur. Elle examine, à la demande du directeur intéressé, des situations ou des problèmes donnés qui se posent à l'administration centrale ou dans les missions. A l'occasion, elle entreprend également, de sa propre initiative, des études spéciales avec le consentement du directeur ou du surveillant en charge. La Direction fait rapport de ses conclusions et de ses recommandations au directeur à qui il appartient d'accepter et de mettre en oeuvre les recommandations. Elle peut également, sur demande, participer à leur mise en oeuvre.

Une des tâches précises confiées à la Direction des services de gestion est d'élaborer progressivement un système informatique intégré de gestion qui réponde à tous les besoins du Ministère en dehors du domaine des renseignements de fond. Afin de réaliser cet objectif, la Direction est chargée d'examiner et d'évaluer, avant qu'elle ne soit mise en oeuvre, chaque nouvelle utilisation de l'informatique que l'on se propose d'introduire au Ministère.

L'étude de fond sur les systèmes informatiques entreprise par l'ancienne Direction des systèmes informatiques demeure un des principaux projets de la nouvelle Direction. On prépare présentement tous les dossiers qui renferment des documents allant jusqu'à l'année 1963 inclusivement en vue du traitement par ordinateur. La seconde phase de ce projet a trait aux dossiers qui vont de 1964 à nos jours, et le système adopté sera établi d'après une analyse complète des besoins.

La *Direction du matériel* est chargée d'assurer le soutien matériel<sup>2</sup> des missions et des organismes du Gouvernement canadien dont les services à l'étranger ont été intégrés aux fins des services de soutien administratif

---

<sup>2</sup> Par "matériel" le Conseil du Trésor entend tout bien public meuble, à l'exception de l'argent alloué à un ministère dans le cadre de ses opérations, y compris les biens manufacturés, les approvisionnements et les matières premières.